

Laffrey – Evolutions Logicielles

- ◆ Badges ré-utilisables
- ◆ Champs Contrôle technique ralentisseur
- ◆ Historique 60 jours
- ◆ Historique 10 ans
- ◆ Texte à l'écran
- ◆ Synoptique
- ◆ Divers

Version 4 du 20/06/08

Contexte et objectif

Certains usagers, utilisant un véhicule de moins de 8,5t et de plus de 2,60 – en particulier les usagers en vacances aux lacs avec un camping-car - risquent d'être pénalisés par le filtre de la descente de Laffrey.

L'administration responsable peut pré-encoder un lot de badges avec des données d'initialisation relatives au délégataire (responsable d'un camping,...). Ce lot de badges est confié au délégataire, qui peut attribuer provisoirement (caution financière gérée par le délégataire) les badges aux clients pénalisés souhaitant emprunter la descente de Laffrey pendant leur séjour ou en fin de séjour. A cet effet le délégataire dispose d'un droit d'accès pour une saisie modificative des badges du lot qui lui a été confié, afin de saisir les informations liées au véhicule et au chauffeur. Ces badges sont réutilisables par le délégataire, sans intervention de l'administration responsable

Les badges en fin d'utilisation peuvent être déposés par les titulaires dans une boîte aux lettres située juste après la barrière.

Pendant la période de validité, il est possible de limiter le nombre de passage, afin de limiter les "prêts"

Par ailleurs, les véhicules équipés d'un système de freinage additionnel ont un badge comportant les éléments relatifs à leur dernier contrôle.

Dans le but de vérifier a posteriori les situations récentes (moins de 2 mois), et de réaliser des statistiques d'évaluation du filtre de Laffrey (sur 10 ans), il devient nécessaire d'historiser les passages, en conformité avec les exigences de la CNIL.

Terminologie

Un service administrateur est habilité à produire un badge ou un lot de badge qui sera confié à un service émetteur. Un service administrateur peut avoir plusieurs utilisateurs (chargés de la saisie) Tous les badges du lot reçoivent les mêmes informations (sauf celle du n° de badge), non modifiables. La saisie du premier badge du lot entraîne la saisie et l'impression de tous les badges du lot.

Un service émetteur est celui qui peut encoder un badge qui lui a été confié par un service administrateur. Le service émetteur est son propre et unique utilisateur : le personnel chargé de la saisie n'apparaît pas dans le système – chaque service utilisateur étant entièrement responsable de ses opérations de saisie et de la bonne utilisation du badge.

Spécifications du logiciel de gestion des badges

Les spécifications actuelles sont modifiées.

1.1. Première utilisation

L'administration responsable, peut encoder et imprimer un lot de badges (une centaine au maximum) : Dans ce cas, la saisie se fait à partir d'un simple tableur (données répétitives).

- la base de données est construite avec des données d'initialisations qui seront **non modifiables** (voir ci-dessous) :

- ◆ l'identifiant du badge, le nom du camping comme service assurant la saisie suivi d'un n° d'ordre (de 1 à n).
Ce numéro d'ordre est différent du n° identifiant du badge, car un même badge pourra resservir pour différents véhicules (et donc être une nouvelle entité dans la base de données).
Le format est <raison-sociale> / <n>. Exemple : Camping de la rivière / 01
- ◆ les coordonnées du camping,
- ◆ la date de saisie du lot,
- ◆ la mention "Badge réutilisable"
- ◆ le nombre maximal de passage

- chaque badge est imprimé visuellement avec le nom du camping suivi d'un numéro d'ordre. (le n° minéralogique n'est pas connu au moment du pré-encodage)

A la demande d'un client, le responsable du camping se connecte sur le serveur de gestion des badge sous un identifiant/mot de passe défini par l'administration et complète les informations modifiables de la base de données :

*Nom du service assurant la saisie : <Administration> - *non modifiable*
*Date de la saisie (automatique lors de la validation) : *non modifiable*
*Date de l'accusé de réception du badge par le bénéficiaire : <date du jour de modification>
*Renouvellement envisagé : <Badge réutilisable>¹ - *non modifiable*
Nombre maximum de passages : *non modifiable*
*Organisme demandeur : <Nom du camping>² - *non modifiable*
*Adresse postale : <Adresse du camping> - *non modifiable*
*Téléphone 1 : <Téléphone du camping> - *non modifiable*
Téléphone 2 :
*Adresse courriel : <Adresse du camping> - *non modifiable*
*Date du timbre de contrôle technique du véhicule : <Date du timbre sur la carte grise> - contrôle de cohérence possible
*Organisme ayant effectué le contrôle technique : <mention sur timbre carte grise>
*Numéro identifiant du contrôle technique : <Numéro inscrit sur le timbre>
Référence du contrôle ralentisseur : <N° inscrit sur le timbre>
Date du contrôle ralentisseur : <Date du timbre> - contrôle de cohérence possible
*Période de validité (calendrier de saisie) : <jusqu'à 3 mois après la modif>
*Type de véhicule : selon le véhicule³
*Numéro du véhicule : n° minéralogique
Chauffeurs accrédités : < Nom/prénom du client>
Commentaire : libre

¹ Liste par défaut : Suppression en fin de validité ; Reconduction annuelle ; Badge ré-utilisable

² Liste par défaut : éditable

³ Liste par défaut : Camping-car ; Charge galerie >2,60m ; Camionnette>2,60 ; Tr. scolaire <8,5t ; Tr. scolaire >8,5t ; Tr. en Commun <8,5t ; Tr. en commun >8t ; Camion <8,5t et <2,60m ; Camion >8,5t ; Camion+remorque ; Semi-remorque ; Engin agricole ; Engin de travaux ; Engin de déneigement ; Grumier ; Tr. Matière dangereuse ; Tr. exceptionnel ;

1.1.1. Contrôles de cohérence à la saisie

La saisie provoque les contrôles de cohérence selon que le service assurant la saisie l'impose ou non. La base de données identifie chaque service avec un paramètre "contrôles de cohérence obligatoire", Lorsque le service demande le contrôle de cohérence, celui-ci apparaît en extension de son nom : <Nom du Service> (saisie contrôlée sur les dates)

Les contrôles de cohérence sont les suivants :

L'expiration de la période de validité ne peut être postérieure à la date du timbre du contrôle technique et à la date du timbre du contrôle du ralentisseur si celle-ci existe.

Lors de la saisie, le logiciel vérifie que la date d'expiration du badge est bien postérieure à la date courante.

Il n'y a pas de dépendances entre les champs "Type de véhicule" et ceux du "contrôle ralentisseur".

1.1.2. Champs obligatoires

La procédure impose que tous les champs marqués d'un * soient obligatoirement remplis.

1.1.3. Expirations

A chaque passage, le nombre maximum de passages est décrémenté d'une unité. Si le champ est vide, il est inactif.

A l'expiration de la période de validité ou lorsque le nombre maximum de passages est à zéro, le badge est déclaré "expiré" et passe en archive.

1.1.4. Emission d'un lot de badges

Les informations non directement liées au véhicule sont saisies une première fois puis peuvent être répétées pour la création/impression de n badges. Le nombre n est fixé par l'opérateur avec une limite à 50.

1.2. Ré-utilisation

Un même badge physique peut être ré-utilisé pour un autre véhicule.

La modification du n° minéralogique déclenche l'arc hivage des informations dans la base de données (champ "archive") après validation avec affichage de l'avis suivant (éditable) :


"Le changement de numéro minéralogique entraîne l'effacement de toutes les informations liées au véhicule et au chauffeur."

Après validation, un nouveau badge est généré dans la base de données à l'aide des données d'initialisation. (Toutes les données du véhicule et du chauffeur sont à ressaisir)

1.3. Impression du badge

Tous les badges sont considérés comme réutilisables, soit pour un renouvellement sur un véhicule donné, soit pour être utilisé par un nouveau véhicule.

Les informations variables prévues à l'impression sont donc à supprimer.


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de l'Isère
Direction Interdépartementale des Routes
Méditerranée

RN85 – Descente de Laffrey
Passage contrôlé d'accès

Organisme émetteur :
.....

Badge n° :
.....

Plaque d'immatriculation :
.....

1.4. Consultation de la base

Les données de la base sont consultables à l'aide d'un filtre à 3 étages.

Spécifications du logiciel superviseur

Les spécifications actuelles sont modifiées.

1.5. Affichage à l'utilisateur

Un badge expiré ou ayant atteint son quota de passage déclenche l'affichage

Votre badge n'est plus valide depuis le"

Lorsqu'un badge est reconnu valide, le superviseur affiche en bas de l'écran :

Badge expirant le jj/mm/aa – Nombre de passages restant : nn

L'information du nombre de passages restant s'affiche aussi sur les synoptique des CIGT (et lors de la consultation de la base).

Le drapeau national actif est dans un cadre blanc. Les autres drapeaux sont intégrés dans un bandeau gris.

1.6. Séquence de passage

1.6.1. Mode automatique

Le feu s'éteint si la présence est plus longue que t secondes

Le CIGT peut autoriser le passage : le feu passe au vert et la barrière s'ouvre (comme avec un badge valide)

Le CIGT peut refuser le passage : le feu s'éteint puis se remet au rouge à la libération de la boucle

1.6.2. Mode forçage

Le forçage de la barrière ou du feu interrompt le mode automatique. (Un forçage appelle une confirmation)

En cas de détecteur HS, le CIGT peut lire le badge (le dernier qui a été présenté)

1.7. Jeton

La demande de jeton est conditionnée par la validation :

Avez-vous téléphoné pour prendre la main ?

1.8. Titre du synoptique :

Descente de Laffrey - Exploitation

1.9. Historisations

Tous les passages sont mémorisés :

1.9.1. - Historique récent

dans un fichier nommé Historique_60jours.txt avec une profondeur de 60 jours, une ligne pour chaque passage avec :

pour les passages valides : Type de passage (valide/badge invalide/pas de badge) ; n° de badge ; horodate de passage ; type de passage ; tous les attributs du badge (y compris les commentaires) séparés par ;

Le type de passage est :

"Badge valide", si le badge était valide

"Badge invalide - feu vert CIGT", si le CIGT a donné le feu vert

"Pas de badge - feu vert CIGT"

"Pas de badge - feu rouge franchi"

Pour les passages sans badge, le n° de badge est 00 00

1.9.2. - Historique longue durée

dans un fichier nommé Historique_10ans.txt avec une profondeur de 10 ans, une ligne pour chaque passage avec seulement :

date/heure de passage ; type de passage ; service émetteur ; type de véhicule

Le service émetteur et le type de véhicule sont vides si le passage s'est fait sans badge.

1.10. Sauvegardes

Outre la base de données badges , les données historisées (historique récent, historique longue durée, journal des comptages (CCTP), journal des événements (CCTP), journal de fonctionnement (CCTP) sont aussi sauvegardées chez le prestataire externe.

Forçages

Le feu rouge/vert peut être en automatique ou forcé rouge ou vert ou éteint

La barrière peut être en automatique ou forcée ouverte ou fermée

Le panneau bouchon peut être en automatique ou forcé allumé ou éteint

1.11. Couleurs

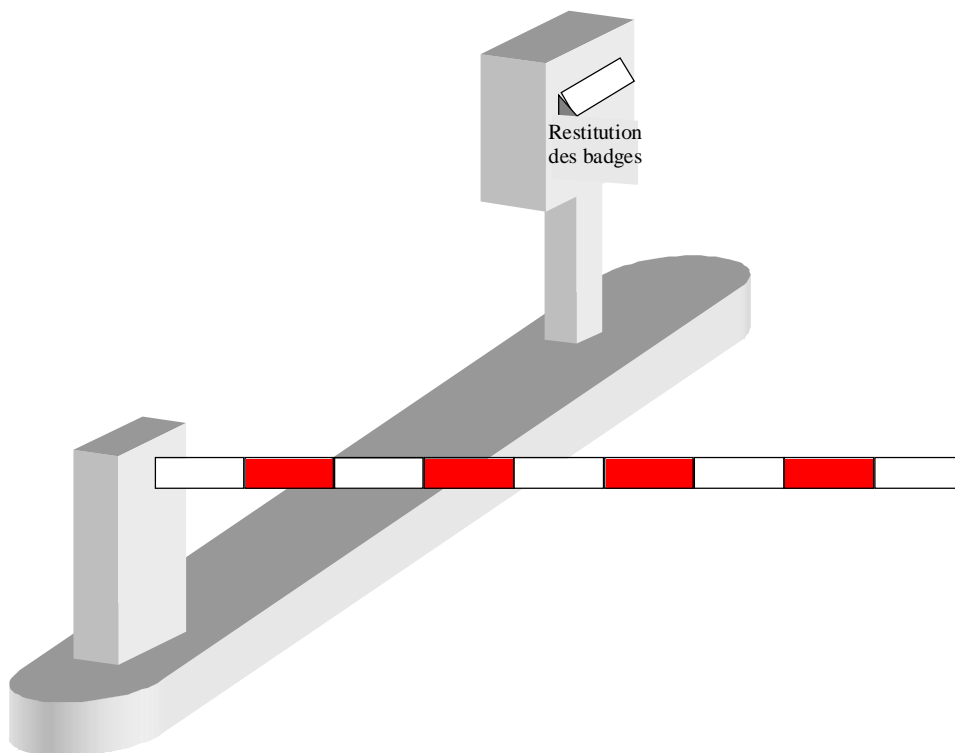
Les lampadaires fonctionnent ensemble en jaune si allumé, en gris si éteint, en bleu si HS
L'arrivée EDF est verte ou bleue si HS
Le groupe, l'onduleur, les batteries et le 220V sont verts ou bleus si HS
Le shelter passe sur fond rouge si intrusion ou porte
Les 2 écrans, les deux lecteurs et les deux interphones du totem sont verts ou bleus si HS
Le feu est rouge ou vert ou éteint ou bleu si HS ou avec mention forçage sur fond rouge
Le panneau bouchon est gris ou jaune ou bleu si HS ou avec mention forçage sur fond rouge
La barrière est fermée (verticale) ou ouverte (horizontale de côté) ou en diagonale ou avec mention forçage sur fond rouge ou avec mention HS sur fond bleu ou avec mention " Pompier" en blanc sur fond rouge
La station SOL2 est verte ou rouge si bouchon ou bleu si HS
Les gabarits sont verticaux ou horizontaux
Le portail est jaune ou glissé vers le bas et rouge si ouvert
L'antenne GPRS est noire ou bleu si HS
Le téléphone est noir ou bleu si HS
Les caméras sont noires ou bleues si HS. La caméra active seule est rouge.

Spécifications des équipements

Les spécifications actuelles sont modifiées.

Une boîte aux lettres normalisée est placée 10 mètres après la barrière.
Une plaque transparente permet l'affichage protégé d'un texte :

Les badges délivrés
sous caution peuvent
être déposés dans
cette boîte.



Texte d'accueil à implémenter sur les écrans de la badgeuse

(Traduction en espagnol, italien, allemand et anglais à charge de la DIR)

Descente de Laffrey interdite aux véhicules de plus de 2,60m, sauf aux titulaires d'un badge.

Si vous n'avez pas de badge, prenez obligatoirement la voie de gauche en suivant l'itinéraire conseillé :



Warning ! Descent of Laffrey forbidden to the vehicles over 2,60m, except to the holders of a badge. If you do not have badge, you have to take the left way and follow the recommended route:

Abstieg von Laffrey, der den Fahrzeugen dazu 2,60m, außer den Beamten eines Abzeichens verboten ist. Wenn Sie kein Abzeichen haben, den Weg linker Seite in der empfohlenen Reiseroute entsprechend unbedingt nehmen:

Bajada de Laffrey prohibida a los vehículos de más de 2,60m, excepto a los titulares de una chapa. Si usted no tiene chapa, tome la vía de izquierda según el itinerario aconsejado:

Vietata la discesa de Laffrey ai veicoli superiori a 2,60m, eccetto ai possessori di un distintivo. Se non si é muniti di distintivo, é obbligatorio prendere la corsia di sinistra seguendo l'itinerario consigliato :

1.12. Enregistreur vidéo

L'enregistreur vidéo est une machine autonome, connectée physiquement au gestionnaire des images vidéo pour obtenir les 4 images des 4 caméras et l'image composite à 4 images.

La capacité est de 1 mois, à raison de 2 images par secondes (paramétrable) uniquement si quelque chose à bougé dans l'image (avec une rémanence de 2 secondes après retour à l'image immobile), en se basant sur 1000 bougés par jour et par caméra.

